évaluations provisoires, ce qui est sujet à beaucoup d'incertitudes.

« La seconde époque, la fin de l'hiver, au 1er mars ou au 1er avril, a les mêmes avantages que la précédente; de plus, le battage terminé ou sur le point de l'être, on peut avoir sur les récoltes des évaluations positives; le fourrage est en partie consommé et peut être évalué; on peut prévoir le bénéfice que donneront les animaux. On peut opposer, qu'au printemps, le cultivateur n'a pas assez de relâche pour se livrer assidûment à la comptabilité, inconvénient qui disparaît lorsque, pendant l'hiver on a fait les évaluations les plus indispensables.

« La troisième époque, c'est-à-dire au commencement de l'été, vers le milieu ou la fin de juin, et toujours avant la récolte des foins, présente cet avantage que dans cette saison, les magasins sont presque vides, la laine est serrée et souvent déjà vendue. En revanche, dans cette saison on a peu de temps à donner à la comptabilité; cependant cette époque est à préférer dans les établissemens auxquels est attaché un comptable spécial. »

SECTION XIII. — *Clôture de l'exercice ancien; ouverture des comptes nouveaux.*

Les comptables nomment *exercice* l'espace de temps qui s'écoule entre deux inventaires. La durée de l'exercice est ordinairement d'un an; dans les fortes maisons de banque elle n'est que de 6 mois; chez les détaillans elle est fréquemment de plusieurs années. La plupart des produits de la culture étant annuels, les fermages étant généralement fixés à tant par an, la durée naturelle de l'exercice est annuelle dans la comptabilité agricole. Quelle que soit l'époque à laquelle on se soit arrêté pour fermer les comptes, on doit s'être ménagé le temps nécessaire pour ce travail important, et avoir préparé un local où l'on soit en sûreté contre les importuns, et à l'abri des distractions.

Pour arriver promptement à un résultat satisfaisant, l'ordre, la méthode sont de puissans auxiliaires. J'engage beaucoup les comptables à ne pas travailler successivement à chaque compte jusqu'à ce qu'il soit terminé, mais à travailler simultanément à tous ceux qui ont de l'analogie dans leurs dépenses et leurs produits, leurs entrées et leurs sorties.

Ainsi, au lieu de porter au compte d'avoine toutes les valeurs qui le concernent, puis de passer au compte de blé pour se livrer au même travail, il vaut mieux, pour économiser le temps et rendre les erreurs moins faciles, prendre, par exemple, le compte de *frais généraux*, et répartir, non pas sur l'avoine ce qui est à sa charge, pour passer à un autre objet qui la concerne, mais d'opérer de suite la répartition de ce compte entre toutes les récoltes; alors tous les comptes marchent de front. Lorsqu'on s'est assuré que tout est réparti, que chaque compte est chargé des dépenses qu'il a occasionnées, et que les produits qu'il a fournis sont exactement inscrits, on fait les additions et on détermine ainsi pour chacun le bénéfice ou la perte. Je n'entends parler ici que des comptes financiers, car les comptes d'ordre, étant généralement un objet de répartition, ont dû être distribués pendant le courant de l'année, ou du moins avant de faire les additions.

On ne doit regarder comme bénéfice ou comme perte réelle que la différence entre les dépenses et les produits des comptes qui n'ont plus désormais aucun rôle à jouer. Mais si l'objet pour lequel le compte est établi n'a pas encore parcouru toute la série des transformations qui peuvent l'affecter, on ne peut pas dire qu'il a rapporté du bénéfice ou supporté de la perte; car qui sait ce que nous réserve l'avenir? Je vais faire sentir cette différence: je suppose qu'on veuille clore la comptabilité au 31 décembre 1836. On a deux comptes de blé, l'un pour blé 1836 qui vient d'être récolté, l'autre pour blé 1837 qui vient d'être semé. Le premier de ces deux comptes est terminé puisque la récolte est faite; rien ne peut nous priver des bénéfices qu'il a réalisés, et il est désormais impuissant à réparer les pertes qu'il a pu essuyer. La balance de ce compte est un article de pertes ou de profits. Mais les choses se passent autrement pour le *blé* 1837: ce compte présente une forte dépense occasionnée par les frais d'ensemencement et de préparations; frais et dépenses qui ne sont encore couverts par aucune espèce de produits. Néanmoins il serait injuste de les considérer comme une perte sèche, car la valeur de cette dépense n'est qu'un prêt, qu'une avance; c'est une valeur réelle qui fait partie essentielle de l'inventaire. En résumé, tout compte qui n'est pas réputé insolvable est balancé par inventaire et non par bénéfice ou par perte. Il n'y aurait qu'un cas où blé 1837 aurait réellement donné de la perte, c'est celui où il aurait été détruit par une gelée, une inondation, etc. Il n'y aurait également qu'un cas où il pourrait réellement donner un bénéfice, c'est celui où l'on aurait vendu la récolte future au hasard. Mais dans l'un et l'autre cas, le compte n'a plus pour le fermier de chances heureuses ou malheureuses à courir.

Avant de procéder aux additions des comptes de culture, il est nécessaire pour opérer méthodiquement de mettre du côté du produit de ces comptes le montant de l'inventaire nouveau qui les concerne; sans cela on n'arriverait qu'à des résultats faux. Je vais donner un exemple :

DÉPENSES. VACHES. 1836. RECETTES

Janvier. 1.	Montant de l'inventaire.	3,400 fr.	Produit en beurre, en lait, en veaux, etc.		5,600 fr.
	Dépenses de consommation et d'entretien. . .	4,500	Decembre. 31. Montant de l'inventaire, 4,000 fr.		4,000
		7,900			9,600
			Les dépenses étant de.		7,900
			Le bénéfice s'élève à.		1,700